



Champs d'exercice de la main-d'œuvre de la santé

Remarques explicatives

2021



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-8120

icis.ca

droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77479-131-8 (PDF)

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Champs d'exercice de la main-d'œuvre de la santé, 2021 — remarques explicatives*. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

This publication is also available in English under the title *Health Workforce Scopes of Practice, 2021 — Interpretive Notes*.

ISBN 978-1-77479-130-1 (PDF)

Table des matières

Remerciements	4
Au sujet du présent document	4
Professionnels de la santé inclus dans les données	4
Termes utilisés dans ce document	5
Interpréter les champs d'exercice	6
Comparabilité	7
Utilisation des données	8
Annexes	10
Annexe A : Liste des activités, descriptions et mises en correspondance avec la SNOMED CT	10
Annexe B : Texte de remplacement pour les figures	14
Références	15

Remerciements

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) souhaite remercier l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, Joan Almost, IA, Ph. D. et professeure agrégée à l'Université Queen's, ainsi que les gouvernements des provinces et du territoire participants pour leur collaboration à la création de ce produit. L'ICIS remercie aussi les membres du personnel des organismes de réglementation des professionnels de la santé du Canada qui ont généreusement donné de leur temps en participant au processus de collecte de données et de consultation pour établir des données comparables sur les champs d'exercice prévus par la loi.

Au sujet du présent document

Ce document fournit de l'information contextuelle afin de soutenir l'usage et l'interprétation des données de l'ICIS sur les champs d'exercice de la main-d'œuvre de la santé au Canada. Dans sa version actuelle, il contient des données sur les champs d'exercice prévus par la loi pour les infirmières autorisées (IA), les infirmières psychiatriques autorisées (IPA) et les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) en date de décembre 2021. La liste des champs d'exercice peut ne représenter qu'une partie des activités effectuées par chaque type de professionnels de la santé.¹

Professionnels de la santé inclus dans les données

Le présent document contient des données sur les champs d'exercice des professionnels de la santé réglementés suivants :

Les **infirmières autorisées (IA)** sont des professionnelles de la santé qui travaillent tant de façon autonome qu'en équipe. Elles permettent aux personnes, aux familles, aux groupes, aux collectivités et aux populations d'atteindre un niveau optimal de santé. Les IA coordonnent les soins de santé, offrent des services directs aux clients et les aident à prendre les décisions et les mesures relatives à l'autogestion de leurs soins en cas de maladie, de blessure et d'invalidité, à chaque étape de la vie. Elles apportent une contribution au système de santé grâce à leurs qualités de chef de file dans une vaste gamme de milieux. Les IA sont actuellement réglementées dans les 13 provinces et territoires¹.

Les **infirmières psychiatriques autorisées (IPA)** sont des professionnelles de la santé qui travaillent de façon autonome et en collaboration avec les clients et les autres membres de l'équipe de soins afin de coordonner les soins de santé et de fournir des services axés sur le client aux personnes, aux familles, aux groupes et aux collectivités. Les IPA mettent l'accent sur la santé mentale et développementale, la maladie mentale et les dépendances, tout en fournissant des soins de santé physique et en utilisant des modèles biopsychosociaux et spirituels formant une approche holistique de prestation des soins de santé. Elles sont actuellement réglementées dans les 4 provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) et au Yukon.

Remarque : Les IPA sont formées séparément des autres infirmières réglementées².

Les **infirmières auxiliaires autorisées (IAA)** sont des professionnelles de la santé qui travaillent de façon indépendante ou en collaboration avec d'autres membres d'une équipe de soins de santé. Les IAA évaluent l'état des clients et travaillent à la promotion de la santé et à la prévention des maladies. Elles évaluent, planifient et dispensent les soins aux clients.

Les versions ultérieures du présent document comprendront également d'autres types de professionnels de la santé et pourraient inclure des données autres que celles sur les champs d'exercice prévus par la loi.

Termes utilisés dans ce document

Le **champ d'exercice** désigne un éventail d'activités qu'un professionnel de la santé réglementé peut effectuer, car il en possède la formation et l'autorisation^{3,4}. Le champ d'exercice, généralement instauré par des énoncés de lois dans chaque province et territoire, est défini par la loi sur la profession ou sur les professionnels de la santé en question.

Cette publication décrit les champs d'exercice *prévus par la loi* (sauf indication contraire) dans les provinces et territoires où cette information était disponible, en date de décembre 2021.

Un **champ d'exercice offrant un plein exercice** renvoie aux lois qui permettent aux professionnels de la santé d'effectuer l'activité concernée sans contraintes.

Un **champ d'exercice restreint** renvoie aux lois qui limitent ou réduisent la capacité des professionnels de la santé à effectuer l'activité concernée. Les limites peuvent être des exigences de formation ou de perfectionnement supplémentaire, une ordonnance d'un autre professionnel de la santé précisant le travail à effectuer et d'autres limites concernant l'exécution de l'activité.

Exclu renvoie aux lois qui interdisent aux professionnels de la santé d'effectuer l'activité concernée.

Notez que les données des provinces et territoires où les champs d'exercice ne sont pas décrits en détail dans la loi reposent sur les directives des politiques réglementaires et le profil de compétences de la profession tel qu'établi par l'organisme de réglementation ou le gouvernement. Des politiques ou normes d'exercice mises en place par l'organisme de réglementation peuvent aider à déterminer les limites des champs d'exercice. Si ces politiques sont interprétatives plutôt que prescriptives, la décision d'exécuter une activité ou non peut reposer sur les politiques de l'employeur, le contexte ou le jugement du professionnel, qui est à même de déterminer si l'activité fait partie de ses connaissances et de sa formation.

Interpréter les champs d'exercice

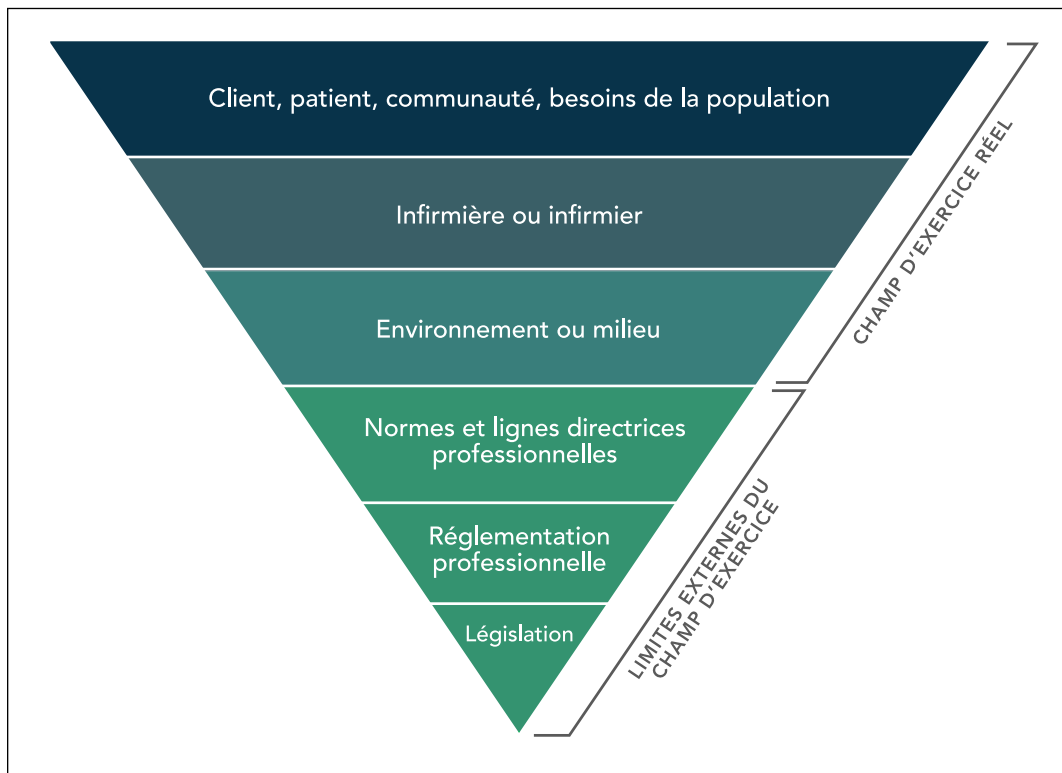
Le champ d'exercice général d'un professionnel de la santé réglementé fixe les limites externes de ce qu'il peut effectuer en vertu des lois de sa province ou de son territoire. Une profession de la santé peut être l'objet d'une loi à elle seule, mais peut aussi être régie par une loi englobant plusieurs professions de la santé, comme une loi sur les professions de la santé⁵. À la loi s'ajoutent les compétences de base, les lignes directrices, les normes d'exercice et les autres normes établies par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux⁶.

Le champ d'exercice général défini par ces lois est habituellement large et souple. Il permet d'adapter l'exercice aux besoins des clients, aux rôles des professionnels de la santé et aux modèles de soins selon lesquels les services sont fournis⁷. Sur le terrain, le contexte d'exercice et les politiques de l'employeur définissent aussi le champ d'exercice du professionnel⁶.

L'exercice des professions de la santé a pour objectif d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les patients. Les connaissances requises pour fournir le niveau de soins approprié varieront selon la complexité de l'état du client. Plus l'état d'un client est complexe et plus l'environnement est instable, plus le professionnel de la santé devra recourir à la consultation ou devra être formé pour offrir les soins nécessaires.

En résumé, le champ d'exercice d'un professionnel de la santé varie selon les besoins des clients; les compétences du professionnel pour exécuter les activités requises; les politiques du milieu d'exercice ou de l'employeur; les normes professionnelles; la réglementation; et les lois qui régissent la profession⁶ (voir la figure).

Figure Limites du champ d'exercice des professionnels de la santé



Source

Almost, J. *Les soins infirmiers réglementés au Canada : le portrait de 2021*. Association des infirmières et infirmiers du Canada. 2021.

© Association des infirmières et infirmiers du Canada. Utilisé avec permission. Reproduction interdite.

Comparabilité

Les données sur les champs d'exercice prévus par la loi doivent être interprétées avec précaution au moment de comparer les professions de la santé ainsi que les provinces et territoires. Voici quelques éléments à prendre en considération :

- Les champs d'exercice peuvent évoluer au fil du temps en raison de changements dans la législation, les niveaux de compétence des professionnels, les besoins de santé des clients et le milieu d'exercice⁷. Par exemple, durant la récente pandémie de COVID-19, les besoins ont surpassé les capacités des systèmes de santé. Les professionnels de la santé ont donc été appelés à élargir leurs compétences pour combler les manques dans les activités prioritaires⁸.
- La formation unique et spécialisée de certains professionnels de la santé peut aussi influencer sur leur champ d'exercice. Par exemple, les IPA traitent principalement les troubles psychosociaux, mentaux ou émotionnels ainsi que les comorbidités

ou problèmes physiologiques connexes⁹. La spécialité du professionnel de la santé n'est pas considérée comme une restriction au moment de déterminer si une activité fait partie du champ d'exercice offrant un plein exercice ou du champ d'exercice restreint.

- Les lois applicables peuvent classer certaines activités du champ d'exercice comme des actes autorisés, restreints ou réservés. Ces actes peuvent alors être exécutés uniquement par des professionnels de la santé désignés ou à condition de répondre à certains critères. Il faut toutefois reconnaître que le travail d'équipe et la collaboration entre les professionnels de la santé sont essentiels à l'exécution de nombreuses tâches. Par exemple, seul un médecin ou une IP peuvent approuver une admission non volontaire à l'hôpital dans certaines provinces et certains territoires, mais les IA, les IPA et d'autres professionnels contribuent de manière déterminante aux évaluations qui mènent à une telle décision.
- Les exigences d'admission à la profession pour les professionnels de la santé définissent les connaissances et les compétences requises pour exercer la profession. Certaines exigences sont propres à chaque profession, mais les connaissances et compétences des différents professionnels peuvent se chevaucher. Dans le même ordre d'idées, bien que chaque profession de la santé ait sa spécialité, les champs d'exercice peuvent se chevaucher. Ainsi, différents professionnels de la santé peuvent effectuer une même activité dans certaines conditions ou selon les facteurs environnementaux.

Utilisation des données

Adéquatement mises en contexte, les données sur les champs d'exercice de la main-d'œuvre de la santé normalisées à l'échelle pancanadienne peuvent nous informer sur

- les similarités et les différences entre les champs d'exercice de la main-d'œuvre de la santé d'une province et d'un territoire à l'autre;
- des considérations prioritaires, comme la possibilité d'étendre la prestation des soins virtuels sans égard aux frontières provinciales et territoriales afin de pallier les pénuries;
- des décisions visant à optimiser l'organisation des champs d'exercice et à créer des modèles de soins axés sur la collaboration et le patient;
- l'évolution des programmes de formation, des compétences et des normes d'exercice des professionnels de la santé;
- les services que les professionnels de la santé sont autorisés à fournir — ce qui peut intéresser le grand public.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la nécessité de disposer de telles données dans le contexte des pénuries de personnel et de la réaffectation des ressources en situation d'urgence.

Collecte des données

Les données et l'information contenues dans ce produit ont été fournies par les organismes de réglementation des professionnels de la santé de chaque province et territoire, sauf indication contraire. Elles rendent compte des champs d'exercice en date de décembre 2021.

Les professionnels de la santé exécutent un large éventail d'activités et fournissent des services essentiels dans le but de promouvoir la santé, de prévenir les maladies et de fournir des services de soins de santé aux personnes, aux familles et aux collectivités¹⁰. La liste des champs d'exercice contenue dans le présent document peut ne représenter qu'une partie des activités effectuées par chaque type de professionnels de la santé. Par exemple, outre les activités mentionnées précédemment, il se peut que les IPA puissent prodiguer des soins infirmiers psychiatriques complexes tels que des interventions en situation de crise pour des clients vivant une détresse émotionnelle, physique, comportementale ou mentale aiguë.

Les activités pour lesquelles les données sont définies comme étant sans objet ou non disponibles peuvent comprendre celles qui ne sont pas mentionnées dans la loi ou qui ne correspondent pas aux valeurs *plein exercice*, *restreint* ou *exclu*.

Mise en correspondance des données

Les activités des champs d'exercice ont été mises en correspondance avec l'édition canadienne de la SNOMED CT (nomenclature systématique de la médecine — termes cliniques; version du 31 mars 2022), un ensemble de termes médicaux organisés de manière systématique qui facilitent le traitement par ordinateur¹¹. La SNOMED CT est largement utilisée dans la documentation et les rapports cliniques, plus particulièrement dans les systèmes de dossiers de santé électroniques (DSE) et de dossiers médicaux électroniques (DME) au Canada et ailleurs dans le monde. Elle permet de comparer les données à l'échelle locale, nationale et internationale.

La SNOMED CT propose une méthode commune et structurée pour recueillir les données sur les champs d'exercice des professionnels de la santé tout en augmentant l'interopérabilité des systèmes de documentation et de production de rapports cliniques au Canada. Elle a notamment pour avantage d'augmenter les possibilités pour les décideurs du domaine de la santé d'utiliser ces données avec les données cliniques pour soutenir leurs décisions concernant la configuration des modèles de soins. Elle permet aussi de produire des rapports rétrospectifs sur l'optimisation de la main-d'œuvre de la santé afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Consultez l'[annexe A](#) pour obtenir la liste des activités mises en correspondance avec la SNOMED CT.

Annexes

Annexe A : Liste des activités, descriptions et mises en correspondance avec la SNOMED CT

Tableau A1 Évaluation et gestion des services thérapeutiques

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Évaluer la santé	Évaluer le client pour déterminer son état de santé	225885004
Établir le diagnostic infirmier	Porter un jugement clinique selon la réponse humaine d'une personne, d'une famille, d'un groupe ou d'une collectivité à un état de santé ou aux processus de la vie. Le diagnostic infirmier permet de choisir les interventions infirmières pour réaliser les objectifs de soins des clients (une responsabilité du personnel infirmier)	86644006
Élaborer le plan de soins infirmiers	Définir un plan de soins pour les divers problèmes qui peuvent être atténués, résolus ou prévenus par les activités infirmières	399684003
Réaliser les interventions infirmières	Exécuter et évaluer le plan de soins pour les divers problèmes qui peuvent être atténués, résolus ou prévenus par les activités infirmières	225304007
Consulter d'autres professionnels de la santé	Prendre l'initiative de consulter d'autres professionnels de la santé pour éclairer la planification des soins	11429006
Orienter les patients vers d'autres professionnels de la santé	Rédiger des demandes d'orientation vers d'autres professionnels de la santé	183917008
Coordonner les services de santé	Dans le cadre du plan de soins, coordonner les services au patient qui peuvent être fournis par d'autres professionnels de la santé	711069006
Prescrire des radiographies	Prescrire des radiographies	183830008
Interpréter les radiographies	Interpréter les radiographies pour commencer les soins	25163005
Prescrire des analyses de laboratoire	Prescrire certaines analyses de laboratoire	165332000
Interpréter les résultats des analyses de laboratoire	Interpréter des résultats d'analyses de laboratoire de base afin d'amorcer les soins	386344002
Communiquer les diagnostics et les résultats des tests aux patients	Communiquer à la personne ou à son représentant personnel un diagnostic de maladie ou de trouble expliquant les symptômes	310866003
Surveiller et évaluer les résultats pour le client	Surveiller l'état de santé du client et évaluer les résultats des soins	67407003
Effectuer des visites de suivi	Faire le suivi infirmier	185389009

Source

SNOMED CT, édition canadienne, version 2022-03-31.

Tableau A2 Traitements et interventions

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Soigner des blessures (au-dessus du derme)	Soigner et traiter les blessures ou altérations de la peau et des téguments selon une prescription ou un plan de soins infirmiers	385942004
Effectuer des interventions sous le derme	Procéder à une intervention sur des tissus situés sous le derme ou sous la surface d'une membrane muqueuse	Non disponible
Installer une ligne intraveineuse	Effectuer une ponction veineuse afin d'installer un accès intraveineux en maintenant la perméabilité ou en gérant l'hypovolémie	22778000
Effectuer des interventions qui requièrent d'insérer un instrument ou un doigt dans un orifice corporel	Effectuer des interventions qui requièrent d'insérer un instrument, une main ou un doigt • au-delà du conduit auditif externe; • au-delà du point où les voies nasales rétrécissent normalement; • au-delà du larynx; • au-delà de l'ouverture de l'urètre; • au-delà des grandes lèvres; • au-delà de la marge anale; • dans un orifice artificiel du corps	Non disponible
Prescrire une forme de traitement par rayonnement	Prescrire une forme de traitement par rayonnement selon la réglementation	Non disponible
Appliquer une forme de traitement par rayonnement	Appliquer une forme de traitement par rayonnement selon la réglementation	Non disponible
Effectuer un électrocardiogramme	Effectuer un électrocardiogramme	29303009
Interpréter un électrocardiogramme	Interpréter un électrocardiogramme	258181008
Prescrire des analyses de sang et des produits sanguins	Prescrire des analyses de sang ou des produits sanguins	Non disponible
Prescrire toute forme de radiothérapie	Prescrire toute forme de traitement par rayonnement ionisant ou non ionisant	Non disponible
Appliquer toute forme de radiothérapie	Appliquer toute forme de traitement par rayonnement ionisant ou non ionisant	Non disponible
Prescrire des traitements cosmétiques comme le Botox	Prescrire des traitements cosmétiques comme le Botox	Non disponible
Appliquer des traitements cosmétiques comme le Botox	Administrer des traitements cosmétiques comme le Botox tels que prescrits par un professionnel autorisé	5326009
Immobiliser des fractures	Immobiliser une fracture osseuse	122859005

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Réduire une luxation	Replacer un os dans son articulation	122944000
Installer un plâtre	Plâtrer un os fracturé	118480003
Appliquer une contention	Appliquer une contention pour la sécurité et le bien-être du patient	68894007
Gérer une contention	Gérer une contention appliquée	35497000
Réaliser des évaluations d'infections transmissibles sexuellement (ITS)	Effectuer le dépistage et l'évaluation des ITS	Non disponible
Évaluer la contraception	Évaluer l'utilisation et la gestion de la contraception	408968008
Insérer des dispositifs intra-utérins	Insérer des dispositifs intra-utérins pour la contraception	176837007
Effectuer un examen pelvien	Réaliser un examen pelvien	35025007
Dépister le cancer du col de l'utérus	Réaliser le dépistage du cancer du col de l'utérus	171149006
Dépister les troubles de santé mentale	Évaluer la santé et le bien-être sous l'angle des troubles psychosociaux, mentaux et émotionnels, ainsi que les problèmes physiologiques connexes	385892002
Dépister l'utilisation de substances	Réaliser une évaluation pour identifier les personnes qui ont un problème de consommation d'alcool ou de drogue ou qui sont à risque d'en développer un	370854007
Effectuer des tests d'allergies	Effectuer des tests de provocation d'allergie	252512005
Fournir des soins de réadaptation	Fournir des soins visant à rétablir les fonctions, à les maintenir ou à prévenir les complications	52052004
Offrir des services de psychothérapie pour la santé mentale	Traiter, à l'aide d'une technique de psychothérapie et dans le cadre d'une relation thérapeutique, un trouble grave de la pensée, de la cognition, de l'humeur, de la régulation des émotions, de la perception ou de la mémoire pouvant modifier gravement le jugement, la conscience, le comportement, les aptitudes de communication et le fonctionnement social de la personne	75516001
Offrir du soutien pour l'aide médicale à mourir avec supervision	Offrir du soutien pour l'aide médicale à mourir avec la supervision d'un professionnel de la santé autorisé	Non disponible

Source

SNOMED CT, édition canadienne, version 2022-03-31.

Tableau A3 Pharmacothérapie

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Prescrire une pharmacothérapie	Prescrire des médicaments ou renouveler une prescription (médicaments inscrits sur la liste des médicaments d'ordonnance de Santé Canada)	33633005
Préparer des médicaments d'ordonnance	Préparer des médicaments pour leur administration selon une ordonnance	385796006
Administrar des médicaments prescrits	Administrar des médicaments selon l'ordonnance d'un dispensateur autorisé	370773004
Prescrire des substances contrôlées	Prescrire des médicaments faisant partie des substances contrôlées en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (p. ex. le fentanyl, la morphine ou le lorazépam)	Non disponible
Administrar des substances contrôlées	Administrar des substances contrôlées en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (p. ex. le fentanyl, la morphine ou le lorazépam)	Non disponible
Prescrire des vaccins	Prescrire des vaccins autorisés par Santé Canada	372047005
Administrar des vaccins	Administrar des vaccins selon les lignes directrices de Santé Canada	33879002

Source

SNOMED CT, édition canadienne, version 2022-03-31.

Tableau A4 Autres activités

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Gérer le travail et l'accouchement de manière autonome	Gérer le travail et l'accouchement d'un bébé de manière autonome	Non disponible
Confirmer un décès	Confirmer la fin de la vie à partir d'une évaluation physique du patient	428413005
Admettre des patients à l'hôpital et leur accorder un congé	Admettre des patients à l'hôpital et leur accorder un congé	Non disponible
Certifier un décès (c.-à-d. remplir le certificat de décès)	Remplir et signer un certificat médical de décès	Non disponible
Effectuer un examen médical pour le permis de conduire	Réaliser une évaluation médicale de l'aptitude à conduire	Non disponible

Activité	Description de l'activité	Identificateur de la SNOMED CT
Remplir les formulaires d'invalidité fédéraux	Remplir des formulaires d'invalidité fédéraux comme le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées	Non disponible
Remplir les formulaires médicaux provinciaux ou territoriaux	Remplir des formulaires médicaux provinciaux ou territoriaux comme ceux sur la désignation d'invalidité et l'utilisation d'appareils d'aide fonctionnelle	Non disponible
Signer les formulaires d'obtention de vignette pour personnes handicapées	Signer le formulaire de demande de permis de stationnement accessible	Non disponible
Admettre des patients à des établissements de soins de longue durée	Admettre un patient à un établissement de soins de longue durée	Non disponible
Remplir la Formule 1 d'admission non volontaire à l'hôpital	Remplir la Formule 1 d'admission non volontaire à l'hôpital	Non disponible
Tenir une clinique de gestion des maladies (soin des pieds, diabète)	Gérer des plans de traitement structurés qui ont pour but d'aider les personnes à mieux prendre en charge leur maladie chronique, à maintenir leur qualité de vie ou à l'améliorer	401173007

Remarque

La liste des champs d'exercice peut ne représenter qu'une partie des activités effectuées par chaque type de professionnels de la santé.

Source

SNOMED CT, édition canadienne, version 2022-03-31.

Annexe B : Texte de remplacement pour les figures

Texte de remplacement pour la figure

Le champ d'exercice d'un professionnel de la santé se divise en 2 parties : les limites externes du champ d'exercice et le champ d'exercice réel.

Les limites externes du champ d'exercice incluent

- la législation;
- la réglementation professionnelle;
- les normes et lignes directrices professionnelles.

Le champ d'exercice réel comprend

- l'environnement ou le milieu;
- l'infirmière ou l'infirmier;
- le client, le patient, la collectivité et les besoins de la population.

Références

1. Association des infirmières et infirmiers du Canada. [*Framework for the Practice of Registered Nurses in Canada*](#). 2015.
2. Registered Psychiatric Nurse Regulators of Canada. [*Registered Psychiatric Nurse Entry-Level Competencies*](#). 2014.
3. British Columbia College of Nurses and Midwives (BCCNM). [*Scope of practice \(licensed practical nurses\)*](#). Consulté le 31 mars 2022.
4. Saskatchewan Registered Nurses Association (SRNA). [*Interpretation of the RN Scope*](#). 2015.
5. Association des infirmières et infirmiers du Canada. *Understanding self-regulation. Nursing Now: Issues and Trends in Canadian Nursing*. Février 2007.
6. Almost, Joan; Association des infirmières et infirmiers du Canada. [*Les soins infirmiers réglementés au Canada : le portrait de 2021*](#). 2021.
7. Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick. [*Domaine de pratique : série sur la pratique professionnelle*](#). 2020.
8. Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). [*La main-d'œuvre de la santé au Canada : points saillants de l'incidence de la COVID-19*](#). 2021.
9. College of Registered Psychiatric Nurses of Manitoba. [*CRPNM Reserved Acts Request*](#). 2018.
10. Organisation mondiale de la santé (OMS). [*Health workforce: Health professions networks*](#). Consulté le 31 mars 2022.
11. Inforoute Santé du Canada. [*SNOMED CT CA/SNOMED CT*](#). Consulté le 7 avril 2022.

**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

18541-0422

